
**ASSOCIATION EUROPEENNE DES
HANDICAPES MOTEURS**

Siège Social : Centre d'Observation

Et de rééducation « Aintzina »

Château de Matignon

64300 BOUCAU

Siret : 323 540 013 00014

APE : 8730B

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2011

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011



JÉGARD

LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 - FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

**ASSOCIATION EUROPEENNE DES
HANDICAPES MOTEURS**

(Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

Siège Social : Centre d'Observation
Et de rééducation « Aintzina »
Château de Matignon
64300 BOUCAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Aux Membres,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES HANDICAPES MOTEURS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ils sont la sommation de l'ensemble des opérations de vos établissements.

- Le bilan se totalise à 26.057.482 € et fait ressortir un excédent de 212.079 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 30.387.467 € et en produits à 30.599.547 €.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nos contrôles ont porté sur les comptes de l'association. Ces comptes représentent l'ensemble des comptes des établissements et services. Ils ne portent pas sur la présentation des comptes administratifs soumis à l'approbation des autorités de tutelles.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur :

- La note 3-1 de l'annexe qui détaille le résultat comptable et le résultat de gestion lié au fonctionnement de vos établissements. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'art L 823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants permettant une meilleure compréhension des comptes :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements et services de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

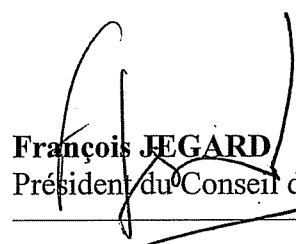
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES


François JEGARD
Président du Conseil de Surveillance

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Au Durée	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois
-------------	-----------------------	-----------------------

(En €UROES)

	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
--	------	---------------	-----	-----

ACTIF IMMOBILISE				
Logiciels	3 582	2 697	885	1 049
Immobilisations corporelles				
Terrains	428 672		428 672	326 379
Constructions et agencements générales	16 565 138	6 781 710	9 783 428	3 214 435
Instal. Tech. Mat & Out. Ind.	3 641 676	2 793 270	848 406	490 731
Materiel de transport	1 739 604	1 401 257	338 347	330 293
Materiel de bureau , inform. et mobilier	1 500 634	1 234 905	265 730	219 888
Autres immob. corporelles	304 206	205 348	98 858	13 464
Immobilisations en cours	276 801		276 801	2 132 644
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	56 569		56 569	43 342
Prêts	580 779		580 779	583 439
Compte de liaisons débiteurs				
TOTAL (I)	25 097 661	12 419 187	12 678 474	7 355 665
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements	7 697		7 697	7 629
Créances exploitation				
Financiers et comptes rattachés	2 217 990	6 000	2 211 990	2 929 049
Autres créances	407 972		407 972	373 596
Disponibilités et placements	10 672 995		10 672 995	7 908 415
Comptes régularisation actif				
Charg. constatées d'avance	78 354		78 354	41 864
TOTAL (II)	13 385 008	6 000	13 379 008	11 260 553
TOTAL GENERAL (I-III)	38 482 669	12 425 187	26 057 482	18 616 218

Bilan Passif

	Au Durée	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois
(En EUROS)		Net	Net
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs			
Fonds associatifs		268 210	2 775
Subvention d'investissement renouvelable		4 269 405	2 569 065
Réserves			
Réserves de trésorerie		1 642 269	1 884 822
Fonds de compensation		1 728 375	1 489 329
Dépenses non opposables financeurs - Congés payés		-766 333	-623 970
Dépenses non opposables financeurs - Autres dépenses		-362 181	
Report à nouveau (Gestion propre)		448 967	408 480
Report à nouveau (Gestion Contrôlée)		745 650	258 813
Résultat de l'exercice (Gestion propre + Gestion contrôlée)		212 079	288 630
Subvention d'investissement non renouvelable		560 777	914 443
Provisions réglementées		4 279 920	2 747 591
TOTAL	(I)	13 027 138	9 939 978
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour Réduction du temps de travail		0	502 859
Provisions pour risques et charges		590 557	392 586
Provisions départ retraite		929 430	653 195
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés sur autres ressources		703 334	534 684
TOTAL	(II)	2 223 321	2 083 324
DETTES			
Découverts bancaires		341	
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		5 578 312	2 354 603
Dépôts et cautionnements reçus		21 529	21 529
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		881 954	729 582
Dettes fiscales et sociales		3 817 034	3 144 293
Autres dettes		507 853	342 055
Comptes régularisation passif			
Produits constatés d'avance		0	854
TOTAL	(III)	10 807 023	6 592 916
TOTAL GENERAL	(I-III)	26 057 482	18 616 218

Compte de Résultat

Au	31/12/2011	31/12/2010
Durée	12 mois	12 mois

	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Produits de la tarification			28 354 740	23 847 214
CHIFFRE D'AFFAIRES			28 354 740	23 847 214
Subventions d'exploitation			186 975	55 443
Autres produits			1 344 446	1 214 955
Reprises s/provisions et transferts de charges			271 115	249 062
TOTAL (I)		(I)	30 157 276	25 366 674
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 892 619	1 476 182
Autres achats et charges externes			3 828 517	3 070 124
Impôts, taxes et versements assimilés			1 892 189	1 673 644
Salaires et traitements, charges sociales			20 492 342	17 330 545
Dotations aux amortissements s/immobilisations			1 286 476	947 002
Dotations aux provisions			389 370	520 597
Autres charges			153 341	140 578
TOTAL (2)		(II)	29 934 854	25 158 672
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	222 422	208 002
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur placements			119 810	55 179
TOTAL		(III)	119 810	55 179
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées			337 697	76 705
Reversement établissements				
TOTAL		(IV)	337 697	76 705
2- RESULTAT FINANCIER		(V)	-217 887	-21 526
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I-III+V)	4 535	186 476

Compte de Résultat (Suite)

	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	322 461	130 351
TOTAL (VI)	322 461	130 351
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	114 916	28 197
TOTAL (VII)	114 916	28 197
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	207 545	102 154
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées		
PRODUITS (I+III+VI)	30 599 547	25 552 204
CHARGES (II+IV+VII)	30 387 467	25 263 574
5- EXCEDENT ou DEFICIT (Produits - Charges)	212 080	288 630
RESULTAT COMPTABLE	212 080	288 630
REPRISE DU RESULTAT N-2	338 098	67 948
RESULTAT DE GESTION (propre + contrôlée)	550 178	356 578
DONT RESULTAT GESTION PROPRE	28 299	24 924
DONT RESULTAT GESTION CONTROLEE	521 879	331 654

ASSOCIATION EUROPEENNE DES HANDICAPES MOTEURS (AEHM)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Centre d'Observation et de rééducation motrice –
Château de Matignon - 64300 BOUCAU

Comptes arrêtés le 4 avril 2012 lors de la réunion du conseil d'administration

Comptes annuels : ANNEXE

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2011 :

Total du bilan :	26.057.482 €
Résultat comptable -Excédent (avant reprise résultat N-2)	212.080 €
Reprise résultat N-2	338.098 €
Résultat de gestion	550.178 €
- excédent de l'activité en propre	28.299 €
- excédent de l'activité sous contrôle	521.879 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

1. FAITS MAJEURS

- 1.1. Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice
- 1.2. Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice
- 1.3. Changement de méthode de présentation
- 1.4. Changement de méthode d'estimation
- 1.5. Evénements postérieurs à la clôture

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1. Principes comptables retenus par l'association
- 2.2. Dérogations aux principes comptables
- 2.3. Organisation comptable
- 2.4. Comptes de liaison
- 2.5. Détermination du résultat
- 2.6. Immobilisations et amortissements
- 2.7. Créances usagers et autres créances
- 2.8. Valeurs mobilières de placement et autres titres
- 2.9. Provisions et réserves réglementées
- 2.10. Subventions d'investissement
- 2.11. Provisions pour risques et charges
- 2.12. Fonds dédiés
- 2.13. Provisions pour congés annuels et le CET

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

- 3.1. Résultat comptable
- 3.2. Résultat de gestion contrôlé et résultat sous contrôle du tiers financeur

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

- 4.1. État des actifs immobilisés
- 4.2. État des amortissements et des dépréciations
- 4.3. État des créances

5. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

- 5.1. État des provisions règlementées et des provisions pour risques et charges
- 5.2. État des dettes financières

6. AUTRES INFORMATIONS

- 6.1 Effectifs
- 6.2 Engagements hors bilan – Indemnités de fin de carrière
- 6.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association
- 6.4 Régime fiscal
- 6.5 DIF
- 6.6 Honoraires du Commissaire aux comptes

1. FAITS MAJEURS

1.1. Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice

Aucune modification majeure du périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice, à l'exception de la fusion-absorption de l'association ARRIMC -décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2011 avec l'intégration de l'établissement de Dadonville dans le périmètre de l'AEHM.

La liste des établissements et services au 31/12/2011 se présente comme suit :

Nom de l'établissement	Localisation	Type d'établissement	Nb. de places autorisées au 31/12/2011
AINZINA	Boucau	IEM	68
		SESSAD	32
IERM VALENÇAY	Valençay	IME	62
		MAS	24
		SESSAD	20
Résidence Tarnos-Ocean	Tarnos	FAM	55
		SAVS	7
		Accueil de Jour	5
Foyer Soustons	Soustons	Foyer de vie	60
		Accueil de Jour	3
Foyer La Machine	La Machine	Foyer de vie	58
		Pavillon Aînés	24
		SAVS	12
Résidence les Arènes	Soustons	Appartements	32
			20
Etablissement Dadonville	Dadonville	CEM	35
		MAS	26
		SESSAD	4

1.2. Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

- Ouverture MAS Valençay

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Valençay a été ouverte le 29 août 2011. Le montant total des travaux s'élève à 3.659 K€.

- Exonération Aide à domicile

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les établissements de TARNOS et de SOUSTONS (Arènes) appliquent le dispositif de la nouvelle exonération instaurée par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Cette exonération génère une économie de charges sociales évaluée à 480 K€ par an.

L'article 14 de la loi de finances de la sécurité sociale pour 2011 a modifié le dispositif en limitant le champ d'application. Le texte remplace les mots « chez les personnes » par les termes « au domicile à usage privatif des personnes ».

Compte tenu de ce nouveau texte, les établissements de TARNOS et des ARENES ont interrogé l'Urssaf. L'inspecteur n'a pas remis en cause le dispositif de l'exonération au regard du mode de fonctionnement des établissements, il a néanmoins reconsidéré les catégories de personnel susceptibles de bénéficier de l'exonération.

1.3. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice, à l'exception de la présentation du résultat comptable au niveau du bilan passif et non plus du résultat de gestion.

1.4. Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.5. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes comptables retenus par l'association

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'article R.314-5 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F) prévoit que la liste des comptes qui doivent être obligatoirement ouverts dans les établissements gérés par une personne morale de droit privé est fixée par arrêté, les comptes non prévus étant ouverts conformément au plan comptable général.

Le plan comptable applicable au 1^{er} janvier 2009 aux « établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant du I de l'article L.312-1 du C.A.F.S. » est celui mis à jour par l'arrêté du 22 décembre 2008.

L'association relève, par ailleurs, de l'instruction comptable n°09-006-M22 du 31 mars 2009, dont le Tome 1 est applicable aux établissements privés non lucratif. Pour les comptes clos au 31 décembre 2011, la dernière mise à jour applicable est celle publiée par l'arrêté du 31 décembre 2010.

2.2 Dérogations aux principes comptables

Certaines provisions pour risques et charges attribuées par les autorités de contrôle sont dérogatoires au CRC 2000-06.

2.3 Organisation comptable

L'Association Européenne des Handicapés Moteurs (AEHM) présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de comptabilité dans l'association est décentralisée dans les établissements.

La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (Foyer, MAS, EME, ...).

2.4 Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés ...) sont gérés par chaque établissement de l'association.

Au 31 décembre 2011, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers combinés de l'association.

2.5 Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- le résultat définitivement acquis des activités en propre ;
- des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des ARS ou du Conseil Général qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF. Au cours des dernières années, aucune dépense n'a été refusée par les financeurs.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **le résultat comptable** (CRC 99-01 voir tableau 3.1) : ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.
C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **le résultat de gestion contrôlée** : correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2011, celui de l'année 2009).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

2.6 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels, ainsi que les frais de 1^{er} établissement.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel...

Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais également des frais accessoires (honoraires architectes géomètres experts, assurances dommages ouvrages...).

L'association applique les règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 sur les actifs.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien (Constructions 25 à 40 ans ; agencements et installations 10 à 15 ans ; matériel et outillage 10 ans ; matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans et matériel de transport 5 ans). Les amortissements sont pratiqués prorata temporis à l'exception de l'établissement de La Machine où les amortissements sont pratiqués à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1.

Dépréciation des immobilisations : une dépréciation est constatée dès lors que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable et que cet écart est significatif. Aucune dépréciation n'a été constatée.

2.7 Créances usagers et autres créances

Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles.

2.8 Valeurs mobilières de placement et autres titres

Les valeurs mobilières de placement détenues par l'association sont des SICAV de trésorerie ou des dépôts à terme (6 mois à 2 ans) en conformité avec la réglementation.

Pour les placements, une dépréciation est constatée dès lors que leur valeur actuelle est devenue inférieure à leur valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a été constatée. La valeur actuelle étant supérieure au coût d'acquisition, aucune provision n'a été constatée.

2.9 Provisions et Réserves réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux postes suivants :

- Réserve de trésorerie attribuée sous forme de majoration de prix de journée ou de dotation au fonds de roulement (art. 4 du décret du 29 décembre 1959, art. 9 du décret du 11 août 1983, art 7 du décret du 30 Décembre 1985),
- Renouvellements des immobilisations (avis du CNC N° 2007-05 du 4 mai 2007),
- Plus-values sur Sicav réinvesties (article R314-81 et R314-95 du CAFS, réaffirmée par l'arrêté du 12 novembre 2008),
- Plus-values liées à la vente d'immobilisation corporelle et incorporelle (article R.314-81 et R.314-95 du CAFS, réaffirmée par l'arrêté du 12 novembre 2008).

2.10 Subventions d'investissement

L'association enregistre les subventions d'investissement dans les fonds associatifs selon deux lignes distinctes du bilan, selon que le bien est renouvelable ou non et selon les modalités de financement à terme :

- « Subventions d'investissement sur biens renouvelables » : ce compte concerne les biens renouvelables dont le financement sera assuré par l'association à l'issue de la durée de vie du bien,
- « Subventions d'investissement sur biens non renouvelables » (compte 131) : ce compte concerne les biens non renouvelables ou les biens renouvelables dont le financement à l'issue de la durée de vie du bien sera assuré par un tiers. Dans ce cas, le montant de la subvention est à rapporter au compte de résultat en contrepartie des amortissements pratiqués sur l'immobilisation concernée.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste incertain. Il s'agit notamment des provisions pour départ à la retraite, des provisions pour litiges...

Les **provisions pour départ en retraite** sont constituées en accord avec les autorités de tarification pour couvrir ces charges futures des indemnités de départ en retraite. Les provisions accordées s'élèvent à 929 K€ au 31/12/2011.

La valorisation globale de cette charge est rendue difficile en raison de l'étalement dans le temps des départs et des situations différentes suivant les établissements.

D'une manière générale, les établissements ont comptabilisé les indemnités de départ à la retraite pour les salariés ayant plus de 55 ans.

L'établissement de LA MACHINE a procédé à la comptabilisation de la provision pour départ à la retraite pour l'ensemble de ses salariés.

2.12 Fonds dédiés

La réglementation a prévu la création de comptes spécifiques pour enregistrer les fonds reçus par l'association et dédiés à un projet.

Ces comptes portent le nom de fonds dédiés. Ils apparaissent sur une ligne distincte du bilan après les provisions pour risques et charges.

Les fonds dédiés à des projets émanent de la subvention versée par l'autorité de contrôle. Cette dernière signifie formellement à l'association qu'une partie des fonds versés est destinée à la couverture d'un projet ou d'un risque défini.

Afin de donner une meilleure information au regard du résultat d'exploitation, les dotations et reprises de fonds dédiés sont enregistrées au niveau des dotations et reprises de provision.

2.13 Provision pour congés et Compte épargne temps (CET)

Provisions pour congés annuels : l'association enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Cette provision couvre les droits à congés acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

3.1. Résultat comptable

Le résultat comptable de l'association se décompose ainsi :

En euros	2011	2010
Résultat sous contrôle du tiers financeur	183 781	263 706
Résultat définitivement acquis sur activités en propre	28 299	24 924
Résultat comptable association	212 080	288 630

3.2. Résultat de gestion contrôlée et résultat sous contrôle du tiers financeur

en euros	2011	2010
Résultat comptable des établissements	183 781	263 706
Reprise résultat N-2 validé par l'ARS ou CG	338 098	67 948
Résultat de gestion contrôlée	521 879	331 654

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

4.1 Etat des actifs immobilisés

Détail des immobilisations (en euro)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	2 749	1 365	532		3 582
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
<i>Total des Immobilisations Incorporelles</i>	2 749	1 365	532		3 582
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	326 380			102 293	428 673
Constructions et agencements générales	8 476 780	3 831 735	80 104	4 573 817	16 565 139
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	2 493 970	355 251	16 926	632 567	3 641 675
Materiel de transport	1 473 693	59 870	69 457	233 331	1 739 604
Materiel de bureau , inform. et mobilier	1 171 841	78 803	19 639	336 280	1 501 730
Autres immob. corporelles	195 353	25 189			304 205
Immobilisations en cours	2 132 644	276 801		-2 132 644	276 801
<i>Total des Immobilisations corporelles</i>	16 270 659	4 627 649	186 126	3 745 645	24 457 827
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	43 341	3 050	244	262	46 410
Prêts	583 439	31 920	24 420		590 939
<i>Total des Immobilisations Financières</i>	626 780	34 970	24 664	262	637 349
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	16 900 189	4 663 984	211 322	3 745 907	25 098 758

4.2 Etat des amortissements et des dépréciations

Détail des immobilisations (en Euros)	Valeur début exercice	Dotations	Reprise	Virements poste à poste	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	1 700	1 451	454		2 697
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
<i>Total des Immobilisations Incorporelles</i>	1 700	1 451	454		2 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions et agencements générales	5 261 712	696 038	80 104	1 107 218	6 984 864
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	2 009 560	287 555	16 927	309 928	2 590 116
Materiel de transport	1 143 401	185 744	58 055	130 167	1 401 257
Materiel de bureau , inform. et mobilier	946 268	91 136	18 908	216 409	1 234 905
Autres immob. corporelles	181 889	23 459			205 348
Immobilisations en cours					
<i>Total des Immobilisations corporelles</i>	9 542 830	1 283 932	173 994	1 763 722	12 416 490
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immob.financ.					
<i>Total des Immobilisations Financières</i>					
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	9 544 530	1 285 383	174 448	1 763 722	12 419 187

4.3 Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	à 1 an au plus	plus d'un an
Autres titres immobilisés	56 569		56 569
Prêts	580 779	22 867	557 912
Créances usagers	2 217 990	2 211 990	6 000
Autres créances	407 634	407 634	
Charges constatées d'avance	78 354	78 354	
TOTAL	3 341 326	2 720 845	620 481

5. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

5.1 Etat des provisions réglementées et des provisions pour risques et charges

Détail des réserves et provisions €uros	MONTANTS 1er Janvier	DOTATIONS EXERCICE	ARRIMC	REPRISES EXERCICE	MONTANTS 31 décembre
RESERVES					
Réserves					
Investissements	2 569 063	1 181 117	519 225	0	4 269 405
Trésorerie	1 884 824	0	124 488	367 044	1 642 268
Compensation	1 489 328	155 595	207 483	124 031	1 728 375
<i>Sous-total</i>	5 943 215	1 336 712	851 196	491 075	7 640 048
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions réglementées pour travaux	1 918 000	460 000	1 015 327	162 295	3 231 032
Différence s/réal. élément actif	454 678	60 823	128 344	0	643 845
Autres provisions réglementées	374 912	30 860	731	405 041	405 043
<i>Sous-total</i>	2 747 590	551 683	1 144 402	567 336	4 279 920
<i>Total "Réserves et Prov. Régl."</i>	8 690 805	1 888 395	1 995 598	1 058 411	11 919 967
PROV. P/RISQUES ET CHARGES					
Prov. pour travaux	60 759	17 088	66 392	0	144 239
Prov. pour retraite	653 195	91 234	185 000	0	929 430
Prov. pour ARTT	441 054	0	0	441 054	0
Prov. pour risques et charges	343 741	122 050	38 434	57 908	446 317
<i>Total "Prov. p/Risques & Charges."</i>	1 498 750	230 372	289 826	498 962	1 519 986
Provision pour dépréciation créances diverses	57 168	0	0	51 168	6 000
TOTAL PROVISIONS ET RESERVES	10 246 722	2 118 767	2 285 424	1 608 541	13 445 954

5.2 Etat des dettes financières

Détail des emprunts (en euro)	Montants	Souscriptions	Remboursements	Montants	Échéances		
	1er janvier	2011	2011	31 décembre	<1 an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Foyer André LESTANG (HAF)							
Emprunt CDC 3	174 279		29 047	145 232	29 047	116 185	
Emprunt CC 12	241 757		24 292	217 465	24 292	109 496	83 677
Emprunt CC 13	24 512		23 404	1 108	1 108		
Emprunt CC 14	288 000		28 800	259 200	28 800	115 200	115 200
Emprunt CC 15	86 143		28 714	57 429	28 714	28 715	
Emprunt BFCC 16	81 000		12 000	69 000	12 000	48 000	9 000
Emprunt BFCC 17							
Emprunt BFCC 18	106 167		14 000	92 167	14 000	56 000	22 167
Emprunt BFCC 19	83 333		10 000	73 333	10 000	40 000	23 334
Total Foyer André LESTANG	1 085 191		170 257	914 934	147 961	513 596	253 377
Résidence Tarnos Océan (HAT)							
Emprunt CC 3000 KF	211 523		22 867	188 656	22 867	91 469	74 319
Emprunt CC 75 K€	15 500		6 000	9 500	6 000	9 500	-6 000
Emprunt CC 65 K€							
Emprunt BFCC 60 K€							
Emprunt BFCC 60 K€	36 500		6 000	30 500	6 000	24 000	500
Emprunt BFCC 40 K€	13 000		12 000	1 000	1 000		
Emprunt BFCC 50 K€	17 619		5 714	11 905	5 714	6 191	
Emprunt BFCC 30 K€	16 667		10 000	6 667	6 667		0
Total Résidence Tarnos Océan	310 809		62 582	248 227	48 249	131 160	68 819
Foyer Pierre Lestang Les arènes (HAA)							
Emprunt BFCC 5	0			0		0	
Emprunt BFCC 6	6 000		6 000				
Emprunt BFCC 7	27 000		4 000	23 000	4 000	19 000	
Emprunt BFCC 9	28 000		16 000	12 000	12 000		
Emprunt BFCC 10	16 792		6 500	10 292	6 500	3 791	
Total foyer Pierre Lestang	77 791		32 500	45 291	22 500	22 791	
Centre Aïntzina (HAD)							
Emprunt CC n° 97022020	6 225		3 557	2 668	2 668	0	
Emprunt CE n° 29600360	6 469		6 469	0			
Emprunt CC n° 06001350	1 200		1 200				
Emprunt CC n° 06001351	15 033		1 467	13 567	1 467	7 333	4 767
Emprunt CC n° 060992660	9 125		1 500	7 625	1 500	6 125	
Emprunt CC n° 060992670	11 012		3 571	7 440	3 571	3 869	
Emprunt CC n° 083032090	61 500		8 200	53 300	8 200	41 000	4 100
Emprunt CC n° 08026961	44 167		2 500	41 667	2 500	12 500	26 667
Total Centre Aïntzina	154 731		28 464	126 267	19 906	70 827	35 534
Centre Valençay (HAV)							
Emprunt Credit Agricole	410 617	300 000	40 000	670 617	40 000	160 000	470 618
Emprunt CRAM	309 375	168 750	28 125	450 000	28 125	112 500	309 375
Total Etablissement Valençay	719 992	468 750	68 125	1 120 617	68 125	272 500	779 993
Centre La Machine (HAM)							
Crédit coopératif	6 089		6 089				
Crédit Coopératif		260 000		260 000	26 000	104 000	130 000
Total Etablissement La Machine	6 089	260 000	6 089	260 000	26 000	104 000	130 000
Centre Chantaloup (HAP)							
Emprunt 15 MF		923 185	21 674	901 511	23 094	108 527	769 890
Emprunt 7 MF		1 978 254	46 445	1 931 809	49 487	232 558	1 649 764
Emprunt 300 K€		67 199	37 543	29 656	29 656		
Total Etablissement Chantaloup		2 968 638	105 662	2 862 976	102 237	341 085	2 419 655
TOTAL AEHM	2 354 603	3 697 388	473 679	5 578 313	434 977	1 455 959	3 687 376

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectifs

Effectif inscrit au 31 décembre	2011	2010
Total de l'effectif inscrit	545	480

6.2. Engagements hors bilan – Indemnités de fin de carrière

La valorisation globale de cette charge est rendue difficile en raison de l'étalement dans le temps des départs et des situations différentes suivant les établissements.

D'une manière générale, les indemnités de départ en retraite sont budgétées seulement l'année de la cessation d'activité et à ce titre ne font pas l'objet de provision.

Néanmoins à titre de prudence et en accord avec les autorités de contrôle, les établissements ont procédé au provisionnement de l'indemnité de fin de carrière :

- Pour l'ensemble des salariés de La Machine,
- Pour les salariés de plus de 55 ans pour les établissements des Landes (Soustons –Tarnos)
- Pour les salariés de plus de 50 ans pour les établissements de la Région Centre (Valençay-Dadonville) et pour l'établissement d'Aintzina

6.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association

Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau, de l'Assemblée Générale, sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

6.4 Régime fiscal

L'association n'est soumise ni à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble de ses activités.

6.5 DIF

Le nombre d'heures dues au titre du droit individuel à la formation représente au 31 décembre 2011 : 50.000 heures.

6.6 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011, facturés au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 28 K€ TTC.

BILAN DETAILLE PAR ETABLISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011

(EN EURO)

A C T I F

	Siège	Aintzina	Soustons	Valencay	La Machine	Arenes	Tarnos	Dadonville	Global	Consolidé
ACTIF IMMOBILISE		885							885	885
• Immobilisations Incorporelles										
• Immobilisations Corporelles										
Terrains	225 000	1	9 909	4 916 297		91 469		102 293	428 672	428 672
Constructions et agencements générales		177 387	987 167	179 966	247 338	246 533	274 268	3 456 044	9 783 428	9 783 428
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.		17 985	75 026	75 272	109 571	9 195	54 346	44 627	848 406	848 406
Matériel de transport		10 677	38 939		21 778	23 185	32 907	26 357	338 347	338 347
Matériel de bureau, inform. et mobilier	2 429	2 991	5 004	91 732		2 768	89 653	106 121	265 730	265 730
Autres immob. corporelles			6 470		276 801	2 734			98 858	98 858
Immobilisations en cours									276 801	276 801
• Immobilisations Financières										
Autres titres immobilisés	150	2 516	22 819	10 159	4 132	4 148	12 533	112	56 569	56 569
Prêts		119 328	142 304		10 353	48 609	260 185		580 779	580 779
Comptes de liaison débiteurs	112 357	40 143	30 200						182 700	
TOTAL Actif Immobilisé	339 936	371 913	1 317 838	5 273 426	669 973	428 642	723 892	3 735 554	12 861 174	12 678 474
ACTIF CIRCULANT										
Stocks et Encours		7 697							7 697	7 697
Mat.premières et Approv.									0	0
Marchandises									0	0
Avances et acomptes versés sr commandes									0	0
Créances		40 446	459 410	29 176	853 704	178 331	377 466	273 457	2 211 990	2 211 990
Red. Usagers et comptes rattachés		119 929	32 513	90 131	124 932	1 710	37 614	1 142	407 971	407 972
Autres									0	0
Disponibilités et placements	410 167	1 796 382	440 197	2 081 618	1 068 548	1 058 096	2 213 028	1 604 959	10 672 995	10 672 995
Charges constatées d'avance	1 177	3 608	1 748	46 234	25 587				78 354	78 354
TOTAL Actif circulant	411 344	1 968 062	933 868	2 247 159	2 072 771	1 238 137	2 628 108	1 879 558	13 379 007	13 379 008
COMPTES DE REGULARISATION										
									0	0
TOTAL ACTIF	751 280	2 339 975	2 251 707	7 520 585	2 742 744	1 666 779	3 352 000	5 615 112	26 240 182	26 057 482

BILAN DETAILLE PAR ETABLISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011

(EN EURO)

PASSIF

	Stège	Aintzina	Soustons	Valencay	La Machine	Arènes	Tarnos	Dadonville	Global	Consolidé
FONDS PROPRES										
Fonds associatifs	145 840	73 091	185 816	1 885 966	400 717	787 560	417 032	122 370	268 210	268 210
Subv. inv. renouv.		-106 505	-225 793	-56 627		-78 549	-155 400	519 223	4 269 405	4 269 405
Dépenses non opposables financeurs - Congés payés								-143 459	-766 333	-766 333
Dépenses non opposables financeurs - Autres dépenses								-349 165	-362 181	-362 181
Réserve de trésorerie								124 488	1 642 269	1 642 269
Fonds de compensation								207 482	1 728 375	1 728 375
Rep. à nouv. Gestion Contrôlée								105 975	407 551	407 551
Rep. à nouv. Gestion Propre								3 234	448 967	448 967
Résultat Gestion Contrôlée	399 000	94 294	59 288	91 787	-91 763	37 739	287 749	42 785	28 299	28 299
Résultat Gestion Propre	28 299	69 937	54 943	370 284	117 547	74 928	136 584	42 142	560 777	560 777
Subvention d'investissement Renouvelable								1 066 377	4 224 920	4 224 920
Provisions réglementées								83 631	182 700	182 700
Comptes de liaison Crédeur	40 141	516 475	138 197	28 728		30 200				
TOTAL Fonds Propres	613 280	1 211 766	522 673	4 685 537	1 223 801	1 217 822	1 854 876	1 825 083	13 154 838	13 027 138
PROV. RISQUES & CHARGES										
Prov pour risques et charges		181 897	10 000	53 961	11 914	8 000	219 958	104 827	590 557	590 557
Prov. pour Réduction du temps de travail									0	0
Prov. pour départ à la retraite									929 430	929 430
Fonds dédiés		206 768	62 928	138 400	269 115	38 826	312 340	7 000	703 334	703 334
DETTES										
Emprunts et Dettes Financières										
Découverts bancaires			341						341	341
Emprunts et dettes fin.		126 266	914 934	1 120 617	260 000	45 292	248 227	2 862 976	5 578 312	5 578 312
Dépôts et cautionnements reçus									21 529	21 529
Dettes Fourm. et Cptes Rat.	48 000	52 263	76 457	217 486	195 082	51 008	136 390	105 268	881 954	881 954
Dettes Fiscales et Sociales		504 742	624 948	962 679	704 204	188 878	481 556	350 027	3 817 034	3 817 034
Autres Dettes	90 000	56 273	39 426	46 905	78 628	88 566	13 124	149 931	562 853	507 853
TOTAL Dettes	138 000	1 128 209	1 729 034	2 835 048	1 518 943	448 957	1 497 124	3 790 029	13 085 344	13 030 344
COMPTES DE REGULARIS.										
Prod. Constatés d'avance									0	0
TOTAL PASSIF	751 280	2 339 975	2 251 707	7 520 585	2 742 744	1 666 779	3 352 000	5 615 112	26 240 182	26 057 482

COMPTE DE RESULTAT PAR ETABLISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011

	Stège	Aintzina	Soustons	Valencay	La Machine	Arènes	Tarnos	Dadonville	Global	Consolidé
CHARGES										
Achats		151 075	418 316	480 901	318 628	68 689	256 444	198 566	1 892 619	1 892 619
Autres Ach. et charges ext.	156 823	443 802	244 914	743 541	777 328	264 378	529 862	667 869	3 828 517	3 828 517
Impôts et Taxes		316 330	258 512	420 907	339 205	102 339	215 844	239 052	1 892 189	1 892 189
Charges de personnel		3 316 221	2 986 824	4 449 071	3 701 888	1 049 467	2 383 960	2 604 911	20 492 342	20 492 342
Autr. charges de gestion courante		21 337	20 098	37 496	25 426	7 061	21 361	20 562	153 341	153 341
Charges financières	55 168	5 989	41 881	26 828	60	2 120	12 595	193 056	337 697	337 697
Charges exceptionnelles	48 200	79	34 131	11 508	329		17 998	2 671	114 916	114 916
Dot. aux Amortissements.	1 097	70 446	208 273	344 470	163 694	54 579	116 877	327 040	1 286 476	1 286 476
Dot. aux Provisions/fonds dédiés		259 456	35 514	48 400	8 000			38 000	389 370	389 370
TOTAL des Charges	261 288	4 584 735	4 248 463	6 563 122	5 326 558	1 556 633	3 554 941	4 291 727	30 387 467	30 387 467
PRODUITS										
Produits			56 867	122 724	4 792 564	1 332 338	3 226 526	7 384	186 975	186 975
Produits de la tarification	140 875	4 656 057	4 062 360	6 098 737	4 792 564	1 332 338	3 226 526	4 045 283	28 354 740	28 354 740
Autres Produits de Gest. Courante	13 218	122 796	121 811	133 457	420 842	191 294	292 598	48 430	1 344 446	1 344 446
Produits financiers	111 494	107	803	1 540	5 673	144	49		119 810	119 810
Produits exceptionnels		68	34 400	69 416	6 488		212 089		322 461	322 461
Reprises sur Amort. et Prov.	24 000		11 510	115 075		2 700	30 000	87 830	271 115	271 115
TOTAL Produits	289 587	4 779 028	4 287 751	6 540 949	5 225 567	1 526 476	3 761 262	4 188 927	30 599 547	30 599 547
RESULTAT COMPTABLE	28 299	194 293	39 288	-22 173	-100 991	-30 157	206 321	-102 800	212 080	212 080
RESULTAT EXERCICE N-2		-100 000	20 000	113 960	9 228	67 896	81 429	145 585	338 098	338 098
RESULTAT DE GESTION	28 299	94 293	59 288	91 787	-91 763	37 739	287 750	42 785	550 178	550 178

**ASSOCIATION EUROPEENNE DES
HANDICAPES MOTEURS**

Siège Social : Centre d'Observation

Et de rééducation « Aintzina »

Château de Matignon

64300 BOUCAU

Siret : 323 540 013 00014

APE : 8730B

**RAPPORT SPÉCIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES CONVENTIONS (articles L 612-5 du Code de Commerce et
L313-25 du Code de l'action sociale et des familles)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011



JÉGARD

LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 - FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

**ASSOCIATION EUROPEENNE DES
HANDICAPES MOTEURS**

(Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

Siège Social : Centre d'Observation
Et de rééducation « Aintzina »
Château de Matignon
64300 BOUCAU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(ARTICLES L612-5 DU CODE DE COMMERCE ET L313-25 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES
FAMILLES)

EXERCICE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

Aux Membres,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions définies par l'article L 612-5 du Code de commerce et l'article L 313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions portées à votre connaissance ci-après.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1- ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis de convention visée à l'article L 612 - 5 du Code de commerce.

2- ARTICLE L 313-25 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

En application de l'article L 313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F), les conventions passées entre votre association et ses cadres dirigeants salariés, ses directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux sont communiquées dans les conditions de l'article L 612-5 sus visé.

Il en est de même des conventions conclues avec les salariés de l'association qui seraient membres de la famille des dits cadres dirigeants salariés, directeurs d'établissements ou des administrateurs.

A ce titre, aucune convention ne nous a été signalée hormis les contrats de travail ayant conduit aux rémunérations précisées en annexe 1 de ce rapport.

Fait à Paris, le 14 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES


François JEGARD
Président du Conseil de Surveillance

ANNEXE



Association Européenne
des Handicapés Moteurs

François JEGARD
Commissaire aux comptes
LEO JEGARD et ASSOCIES
23 rue du Clos d'Orléans
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Monsieur JEGARD,

Veillez prendre connaissance ci-dessous des rémunérations brutes annuelles 2011 des cadres dirigeant de notre association.

Vincent BETZ, directeur La Machine :	85 402 euros.
Philippe BOIREAU, directeur Soustons :	83 479 euros.
Christine DUCES, directrice par intérim à Tarnos à partir du 12/09/2011	58 035 euros.
Sylvain DESCOUTEY, secrétaire général AEHM (2/3 temps en 2011)	42 078 euros
Pierre ETCHEVERRY, directeur à Tarnos jusqu'au 12/09/11 puis à Valençay	79 457 euros.
Michèle RIPOLL – HERNANDORENA, directrice Boucau :	65 937 euros.
Thierry SANCE, directeur Dadonville :	83 000 euros.

Veillez agréer, Monsieur JEGARD, mes cordiales salutations.

Michel LACLAU, président.